

CARTE GRISE : CHANGEMENT D'ADRESSE

Pièces à fournir pour constituer votre dossier :

- Le mandat** complété et signé par le titulaire et le co-titulaire (le cas échéant).
- La demande de certificat d'immatriculation** complété et signée par le titulaire et le co-titulaire (le cas échéant).
- L'original de votre carte grise**
- La photocopie de la pièce d'identité recto/verso** (permis, passeport ou carte d'identité) en cours de validité du titulaire de la carte grise et des co-titulaires (le cas échéant).
=> Si le nom d'épouse n'apparaît pas sur la pièce d'identité : la copie de l'acte de mariage ou du livret de famille.
- La copie d'un justificatif de domicile** (facture EDF, GDF, téléphone ou d'Internet de moins de 6 mois ou avis d'imposition) du titulaire de la carte grise (ATTENTION : Facture d'assurance voiture, de quittance de loyer ou facture d'Eau ne sont pas acceptés)
=> En cas d'hébergement à titre gratuit : Transmettre la copie de pièce d'identité de l'hébergeur, le justificatif de domicile de moins de 6 mois accompagné d'une déclaration d'hébergement datée et signée.

Pour un véhicule de société :

- La demande de certificat d'immatriculation et le mandat doivent **être tamponnées avec le cachet de la société et signés** par le gérant.
- Un extrait KBIS** et la copie de **pièce d'identité en cours de validité du gérant**.

Pour un véhicule en leasing :

- L'original du mandat de leasing** (contacter la société de leasing pour obtenir ce document).